tastrophes navales, et qui minent les sentiments de confiance dans les chefs militaires, auxquels on reproche de tirer si mal parti de l'admirable héroïsme et de l'abnégation des soldats russes, inutilement sacrifiés. On espère pourtant encore un revirement favorable, mais avec moins de foi que jusqu'à présent. Le gros public a accueilli avec indifférence la nouvelle de l'assassinat du général Bobrikoff, qui manquait incontestablement de popularité, mais cette nouvelle émeut vivement la haute société et les sphères officielles, qui voyaient dans le défunt un énergique et inébranlable champion de l'idée de russification en la Finlande et prévoient avec souci les multiples obstacles à la réalisation de cette entreprise nationale.

Un bruit qui provoque une grosse émotion, c'est que la flotte japonaise aurait surpris la division de Skrydloff au large et qu'un engagement naval aurait lieu actuellement.

L'opinion grandit ici dans le monde militaire que, dès que le général Kouropatkine aura concentré ses troupes, le battre en retraite, l'effort du général Stackelberg ayant démontré que l'ennemi dispose de forces considérables et que le général en chef russe n'a pas, pour le moment, une armée suffisante pour les battre.

On croit maintenant que la guerre se prolongera jusqu'à la fin de 1905.

Une grande agitation règne dans les milieux bourgeois de Russie aussi bien que dans les milieux populaires. Malgré les efforts que fait la censure pour que rien n'en soit connu à l'extérieur, les nouvelles de cette agitation transpirent et parviennent à la connaissance du monde entier.

En parlant pour l'Extrême-Orient, le général Kouropatkine a dit que ses compatriotes devaient faire provision de patience. Il existe peu de races aussi maîtresses d'elles que la race russe. Néanmoins, il semble que les échecs subis sur terre et sur mer aient déjà épuisé cette patience dans une large mesure. Dans les milieux les plus conscients de la Russie, dans la classe qui est connue « tout-là-bas sous le nom caractéristique de « intelligence », on se satisfaisait qu'aux échecs maritimes, et les autres commencent à faire perdre patience.

L'agitation dont nous parlons n'est d'ailleurs pas due à la seule guerre d'Extrême-Orient. Cette guerre n'en provoque qu'une recrudescence. La vérité est qu'à la fin du siècle précédent, la Russie est entrée, largement déjà, dans la phase industrielle et, fatalement, la bourgeoisie industrielle doit réclamer le libre-échange économique des libertés civiles plus larges et une participation à la direction des affaires publiques. C'est à dire qu'elle réclame l'instauration d'un régime parlementaire.

Le peuple s'agite aussi. Toutefois, si certaines que soient certaines des revendications auxquelles les « moujiks » sont livrés, leur portée, en général, est loin d'avoir la même signification, la même ampleur que celles des classes bourgeoises à l'heure présente.

Si la presse n'est pas libre en Russie, si la censure examine avec un soin jaloux tout ce qui entre dans ce vaste empire, et tout ce qui en sort, une multitude d'imprimés clandestins sont répandus à profusion parmi les classes instruites. Toutes ces proclamations tendent au même but : le régime parlementaire avec les libertés qui le complètent. Plusieurs sont d'une audace sans exemple, si l'on songe à la nature de l'esprit gouvernemental qui règne là-bas.

L'agitation, chose inouïe en Russie, a même gagné les assemblées provinciales appelées zemstvos dont la fidélité au tsar était passivement absolue. Présentement, les zemstvos en sont venus à voter des ordres du jour de blâme plus ou moins adroitement rédigés à l'adresse du gouvernement qui naguère encore, n'avait pas de meilleur soutien qu'eux.

Des correspondances envoyées secrètement à de grands journaux d'Allemagne affirment que le mouvement ne fera que grandir, et qu'il ira plus loin qu'on ne peut se l'imaginer.

Un nouveau désastre russe

Une division détruite. — Dix mille hommes hors de combat.

L'envoyé spécial de l'*Echo de Paris* à Pétersbourg télégraphie à ce journal :

Ajoutant à l'émotion profonde causée au public par l'affaire de Vafangoou, le bruit court, ce soir, dans les milieux militaires, que le général Stackerberg aurait perdu 10.000 hommes, tués, blessés ou prisonniers, pendant la retraite.

Une division placée sur l'aile gauche aurait été entourée et anéantie. Le reste de l'armée aurait opéré sa retraite par le chemin de fer, sous la protection de la cavalerie.

Je vous donne cette nouvelle sous réserves, quoique provenant de sources généralement bien informées.

L'impression produite est terrible.

UN CROISEUR RUSSE COULE

Tokio, 18 juin. — Environ sept cents hommes qui étaient parvenus à se sauver de la catastrophe du *Hitachi-Maru* et du *Sado-Maru* sont arrivés à gagner la côte saines et saufs.

Le bruit court qu'un croiseur russe aurait été coulé par l'escadre japonaise, au large de la côte de Shimane.

Le correspondant à Moji de la feuille japonaise *Hochi* annonce de son côté que la seconde escadre japonaise a poursuivi l'escadre de Vladivostok, dont elle aurait détruit un navire hier après-midi, au large de Shimane Préfecture.

Adresse des tireurs japonais

LES OFFICIERS RUSSES VISES ET TUES

Pétersbourg, 18 juin. — Le nombre des officiers tués et blessés préoccupe beaucoup le haut commandement. Selon un nouveau rapport, les officiers blessés sont soignés à Liao-Yang. Il est certain que parmi les rangs japonais, il y a des tireurs spéciaux d'une grande adresse, et qui visent seulement les officiers.

« Tant que nous marchons, disent ceux-ci, tout va bien ; mais dès que nous sommes arrêtés, une pluie de projectiles s'abat autour de nous. » Les officiers montés tombent les premiers. On cite le colonel Leuning, tué à Turentchen, à l'instant précis où commençait l'attaque.

A la même bataille, certains corps perdirent presque tous leurs officiers. Dans la deuxième batterie de la sixième brigade, un seul resta sauf.

Le siège de Port-Arthur

Ché-Fou, 18 juin. — Deux mille Chinois, pour la plupart petits boutiquiers, qui avaient été expulsés de Port-Arthur, sont arrivés aujourd'hui, en jonques. Les Russes ont réquisitionné tous leurs bestiaux et leurs provisions. Les expulsés disent qu'un combat continuel a lieu sur terre et sur mer ; on n'en connaît pas le résultat. Ils croient que les Russes sont incapables de résister et qu'ils se préparent à détruire la ville.

Plusieurs personnes provenant de Dalny ignorent également ce résultat. Elles déclarent que les Japonais ont certainement débarqué 150.000 hommes dans la péninsule du Liao-Toung, y compris les coolies.

M. LOUBET & LE KAISER

Echange de télégrammes

Paris, 18 juin. — A l'issue de la course Gordon-Bennett, l'empereur d'Allemagne a envoyé le télégramme suivant à M. Loubet :

Hamburg, 17 juin.

Président de la République, à Paris.

Je m'empresse de vous féliciter, Monsieur le Président, de la victoire que l'industrie française vient de remporter et dont j'ai eu le plaisir d'être témoin.

J'ai cru que le public a accordé au vainqueur prononcé combien le succès gagné par l'intelligence et par une application courageuse sur un terrain d'intérêt réciproque, sert à créer des sentiments exempts de rivalité.

GUILLAUME.

M. Loubet a répondu :

Paris, 18 juin.

Sa Majesté Guillaume II, empereur d'Allemagne, roi de Prusse, Berlin.

Je suis particulièrement reconnaissant à Votre Majesté de son aimable télégramme et des sentiments qui l'ont inspiré.

Le succès de l'industrie française ne pouvait être mieux apprécié que par l'industrie allemande, qui était parfaitement digne de l'obtenir.

Emile LOUBET.

LE MILLION DES CHARTREUX

Les perquisitions judiciaires

Paris, 18 juin. — Nous avons annoncé hier que la commission d'enquête sur les Chartreux a jugé nécessaire de faire opérer une perquisition chez M. Chabert afin de rechercher des documents pouvant intéresser l'enquête. Ne pouvant elle-même ordonner cette perquisition faute de pouvoirs judiciaires, la commission en a référé, par l'organe de son président, M. Flandin, au garde des sceaux.

Pour procéder légalement, il était nécessaire d'ouvrir une instruction judiciaire. Le garde des sceaux a fait ouvrir cette instruction limitée à un seul fait, celui de M. Chabert, et un juge d'instruction commis à cet effet a opéré la perquisition hier à la fin de la journée.

C'est, en effet, vers sept heures, que M. Hamard, chef de la Sûreté, s'est rendu rue Picot, 8, au domicile de M. Chabert, pour y opérer une perquisition. M. Chabert occupe avec sa mère un appartement d'un loyer de 5.000 francs. Il était spécialement dans les indications données par M. André, juge d'instruction, au chef de la Sûreté, que cette opération judiciaire ne pouvait être faite qu'en présence de l'intéressé. M. Chabert, qui a reçu lui-même M. Hamard, a témoigné sa surprise de cette visite. Des lettres, des papiers de toute sorte, ont été saisis par le chef de la Sûreté. Au cours de la perquisition, M. André est arrivé chez M. Chabert et fait explorer les caves et les chambres des bonnes ; pour ces dernières, il a fallu faire venir un serrurier, les domestiques étant en ce moment à la campagne. La perquisition n'a été terminée qu'à neuf heures et demie. Tous les documents saisis ont été transportés au cabinet de M. André, au Palais de justice.

A LOUVIERS

En vertu d'une commission rogatoire de M. André, juge d'instruction, M. Hamard, chef de la Sûreté, est parti ce matin pour Louviers à l'effet d'assurer l'exécution par le parquet de cette ville, de perquisitions relatives à l'affaire des millions des Chartreux.

Ces perquisitions doivent être une conséquence de l'opération judiciaire exécutée chez M. Léon Chabert, car, il a été bien convenu entre M. Flandin, au nom de la commission d'enquête, et le garde des sceaux que les perquisitions seraient limitées, pour le moment, à M. Chabert.

De mystérieuses précautions ont été prises, cet après-midi, chez M. André, juge d'instruction, pour éviter toute indiscrétion.

LE CONGRÈS SOCIALISTE D'AMSTERDAM

Bruxelles, 18 juin. — Le secrétariat socialiste international annonce qu'à l'occasion du congrès socialiste international d'Amsterdam il y aura le lundi 15 août, au soir, un grand meeting socialiste avec le concours des citoyens Bebel, Jaurès, Ferri, Peto, Branting, Anseele, Sen Katayama, Clara Zetkin, Vandervelde et Bebbs.

L'enquête sur la marine

RÉUNION DE LA COMMISSION

Paris, 18 juin. — Le ministère de la marine communique la note suivante :

— La commission extraparlementaire de la marine s'est réunie cet après-midi, à la présidence de M. Clemenceau.

M. CHAUTEMPS demande communication de certaines pièces du ministère.

M. GERVILLE-REACHE continue son rapport sur les questions des points d'appui.

Il propose à la commission les trois vœux suivants :

1° Confier à un seul ministre tout ce qui a trait à la défense des colonies, en temps de paix et en temps de guerre ;

2° Arrêter les conditions nécessaires à un point d'appui. En conséquence, revoir la liste des points d'appui et déterminer les mesures à prendre pour suppléer à ceux de ces conditions qui feront défaut ;

3° Arrêter la liste des colonies qui n'ont pas points d'appui de la flotte et dans lesquelles il est utile de constituer des vivres, des approvisionnements d'armes et munitions leur permettant de se défendre elles-mêmes.

M. BERTIN soulève un débat auquel prennent part MM. Doumer, Chaumet, l'amiral Caillaux et le colonel Barrail.

M. DELONCLE insiste pour que la commission soit libre de discuter les détails techniques de la défense coloniale qui relèvent plus particulièrement du Comité consultatif de la défense des colonies que de tout autre corps technique.

M. LOCKROY rappelle les critiques formulées par M. Chaumet à la dernière séance et regrette que dans sa réponse à M. Chaumet, M. Thomson n'ait pas prêté à ces critiques l'attention qu'elles méritaient.

La commission doit reprendre l'examen des faits signalés et clore définitivement par un débat.

M. THOMSON répond que le plus grand nombre des critiques formulées contre l'administration de M. Pelletan ont été formulées ou pourraient l'être contre l'administration de ses prédécesseurs et notamment contre celle de M. Lockroy.

Le gouvernement actuel a fait, du reste, tout ce qu'il a pu pour la défense de nos colonies.

M. CHAUTEMPS demande qu'on examine la question des points d'appui à conserver et de ceux à abandonner.

M. VAZEILLE ne voudrait pas que la commission passe à cet examen avant de connaître la valeur des accusations formulées contre l'administration actuelle.

M. MILLIES-LACROIX prétend que ce n'est pas le rôle de la commission.

M. CHAUMET ne demande pas mieux que de voter un ordre du jour formulant les vœux de la commission au sujet de la défense des colonies.

M. MESSIMY, avec M. Etienne, dépose une motion relative à la défense des colonies.

M. DOUMER estime que le rôle de la commission doit être surtout de faire l'enquête demandée par la Chambre sur les actes de l'administration actuelle.

La commission renonce à diverses reprises, notamment avant-hier, à la commission du budget, sur la demande de crédits présentés par le gouvernement et la commission n'a pas à recommencer un nouveau débat.

La discussion générale est close sur la demande du président, qui met à l'ordre du jour de la prochaine séance l'examen d'un vœu émis par MM. Thomson, Etienne et Messimy.

La discussion donnera à la commission l'occasion d'étudier et d'indiquer au gouvernement les mesures à prendre pour la défense des colonies.

Prochaine séance mercredi à trois heures.

LA GRÈVE DES COCHERS DE PARIS

Paris, 18 juin. — Aucune modification appréciable n'est survenue dans la grève des cochers. A l'Urbaine la cessation du travail est presque totale ; à la Compagnie Générale les cochers en grande majorité travaillent. Quant aux cochers de voitures, ils restent presque tous en dehors du mouvement.

Malgré le succès relatif de la grève, on reste persuadé au syndicat des cochers que les Compagnies ne pourront faire autrement que de céder et d'abaisser au prix fixé le taux de la moyenne.

Les américains au Maroc

PROJET DE DEBARQUEMENT

Londres, 18 juin. — D'après une dépêche de Tanger au « Daily Mail », en date du 17 juin, les Américains seraient prêts à débarquer un millier d'hommes à Tanger, si le Sultan ne retire pas ses soldats.

Reprenant les bruits d'une révolution prochaine au Maroc, le même journal ajoute que, si dans ce cas la France ne se départit pas de son attitude de « pénétration pacifique », des complications sont à craindre.

La Fête de la Laïque

GRANDIOSE MANIFESTATION

Paris, 18 juin. — La ligue de l'enseignement, présidée par M. Buisson, et l'Orphelinat de l'enseignement primaire, présidé par M. Mézières, pensant que la grandiose manifestation du 19 juin ne pouvait pas rester platonique, ont eu l'idée de provoquer la formation d'un Comité de souscription nationale en faveur des orphelins des instituteurs de France.

Il s'agit d'obtenir le million qui serait nécessaire pour assurer à l'Orphelinat les ressources permanentes pour l'avenir.

Le comité est aujourd'hui formé.

D'après des informations reçues de la province, par la Ligue française de l'enseignement, l'école laïque sera fêtée, demain, dans 25.000 communes environ.

Dans de petites communes la manifestation se bornera à une démarche de quelques adhérents de la Ligue auprès de l'instituteur communal auquel ils remettront, en témoignage d'estime et de gratitude, un exemplaire du beau diplôme commémoratif dessiné pour la Ligue française d'enseignement, par le peintre Debat-Ponsan.

Dans les grandes villes de véritables fêtes ont été organisées.

A Lyon, M. Augagneur fera une conférence au Grand-Théâtre ; les enfants des écoles défileront sur la place Bellecour ; dans tous les quartiers on célébrera l'école laïque.

A Marseille, la Fédération des sociétés d'instruction laïque a préparé une fête superbe avec conférence, concert, etc...

A Bordeaux, le Cercle girondin donnera, dans le parc du petit lycée de Talence, une fête à laquelle assisteront près de 4.000 enfants des écoles communales.

Congrès International DES MINEURS

Notre ami Lamendin, député du Pas-de-Calais, délégué français au Comité international des mineurs, nous communique l'ordre du jour du 1er congrès international des mineurs, qui s'ouvrira à la Bourse du Travail de Paris, le lundi 8 août 1904.

Ces assises du prolétariat minier auront, cette année, un éclat et une importance considérables.

Nous nous bornerons pour aujourd'hui à exposer l'ordre des travaux.

Le camarade E. Edwards, ouvrira le congrès et le présidera jusqu'à la constitution du bureau. L'assemblée aura à désigner des sa réunion, le président du jour ; les présidents de chaque nationalité pour chaque journée ; le secrétaire général, le trésorier et un « Comité d'affaires » composé de sept membres.

Conformément à une tradition constante, il demeure convenu que chaque nationalité vérifiera ses pouvoirs respectifs ; en cas de contestation, le « comité d'affaires » prononcera en dernier ressort, sans appel.

L'assemblée désignera encore : les secrétaires du congrès pour chaque nationalité ; deux scrutateurs pour le dépouillement des scrutins ; enfin, elle fixera l'heure et la durée des séances, pour chaque journée.

Afin de faciliter l'ordre, la régularité et la rapidité des travaux, les dispositions suivantes ont été arrêtées par la commission permanente internationale. Tout délégué doit être ou mineur, ou secrétaire d'une société de mineurs. Pour éviter toute discussion oiseuse, les orateurs seront appelés par le président du jour dans l'ordre suivant : d'abord l'auteur de la proposition qui est inscrite au programme et celui qui doit la développer et l'appuyer ; ensuite, un orateur parlant : l'Allemagne, l'Autriche, la France, la Belgique et la Grande-Bretagne.

Il appartiendra donc aux délégués des diverses nations représentées, de désigner à l'avance leur porte-parole pour chaque problème à examiner. La même procédure sera suivie pour toute discussion d'amendements présentés en cours des travaux. Mais, il est de règle constante et inflexible, qu'aucun amendement ne peut être examiné en séance publique, s'il n'a été au préalable renvoyé au « Comité d'affaires » et accepté par lui.

Voici l'énumération des sujets à discuter avec la note officielle dont le citoyen Thomas Ashton, le successeur du très regretté B. Pickard, les a fait suivre.

LA JOURNEE DE HUIT HEURES

A. — Proposition de la « Miners' Fédération ».

Nous sommes d'avis que pour obtenir une diminution des heures de travail dans et autour des mines, il est nécessaire d'y arriver par la loi. Il faut donc continuer l'agitation dans ce sens auprès des différents gouvernements des nations représentées au congrès.

B. — Proposition de la Fédération nationale des Mineurs de France.

Réglementation — par une loi — de la journée de travail dans les mines, à 8 heures, descente et remontée comprises ; extension de cette réglementation aux ouvriers de la surface.

MINIMUM DE SALAIRE

A. — Proposition de la « Miners' Federation ».

Que chaque nation représentée au Congrès fasse tous les efforts possibles afin d'obtenir dans chaque nation, pour les ouvriers, un minimum de salaire suffisant pour leur permettre de vivre « confortablement ».

B. — Proposition de la Fédération nationale des Mineurs de France.

Que le minimum de salaire soit établi et garanti par une loi.

LA MALADIE DU VER

A. — Proposition de la « Miners' Fédération.

Que chaque nation représentée au Congrès, fasse un rapport spécial sur la maladie du ver, l'ankylostomiase. Que le Congrès, après avoir entendu ces rapports des délégués, adopte une résolution au sujet de cette maladie.

B. — Proposition de la Fédération nationale des Mineurs de France.

Ankylostomasie : que des mesures légales soient prises, pour prévenir ou combattre et arrêter la propagation du mal.

C. — Proposition de la Fédération nationale des Mineurs belges.

L'ankylostomasie, autrement dit le ver du mineur : exposé de la situation, statistiques, premières mesures prophylactiques, propositions.

CAISSES DES RETRAITES

A. — Proposition de la Fédération nationale des Mineurs belges.

Etude de la question des pensions de retraite aux vieux mineurs.

B. — Proposition de la Fédération nationale des Mineurs de France.

Qu'il soit accordé une pension de retraite aux vieux mineurs, telle, qu'elle leur permette de vivre.

L'INSPECTION DES MINES

A. — Proposition de la Fédération nationale des Mineurs de France.

Inspection des mines par des élus ouvriers.

B. — Proposition de la Fédération nationale des Mineurs belges.

Etude sur le fonctionnement actuel de l'inspection des mines. Propositions de réorganisation.

CONTROLE DES SALAIRES

A. — Proposition de la Fédération nationale des mineurs de France.

Contrôle des salaires par le double carnet de paye, remis par les employeurs au bureau des syndicats d'ouvriers mineurs.

NATIONALISATION DES MINES

A. — Proposition de la Fédération nationale des Mineurs belges.

De la nationalisation des mines.

B. — Proposition de la Fédération nationale des mineurs de France.

Exposé et étude de la question de la nationalisation des mines.

RAPPORTS

A. — Proposition de la Fédération nationale des Mineurs belges.

Qu'il soit établi un rapport par nationalité, à adresser au secrétariat international de la Fédération des Mineurs, rapport établissant par pays : les salaires des ouvriers; les produits des dommages ; la production de charbon ; le prix coûtant et le prix de vente de la houille.

SECRETARIAT INTERNATIONAL

A. — Proposition de la Fédération des Mineurs allemands.

Qu'il soit créé un Secrétariat international « permanent ».

CHANGEMENT DANS L'ORDRE DES CONGRES

A. — Proposition de la Fédération des Mineurs allemands.

Que le congrès international des mineurs, n'ait lieu que tous les deux ans.

OBSERVATIONS

Tous les délégués doivent être munis de leur carte spéciale d'entrée, dont le prix est fixé à 12 fr. 50.

Les mandats doivent indiquer le nom du délégué et son adresse exacte.

Les demandes pour cartes d'entrée et formules des mandats des délégués, doivent être accompagnées d'un bon de poste, payable à l'ordre de M. Abraham, M. P. England, et adressées à M. Thomas Ashton, Sec. Ashton, Old Road, Manchester.

Tel est l'important ordre du jour du prochain congrès de Paris. Les diverses organisations de la Fédération régionale du Nord et du Pas-de-Calais, doivent dans quelques jours, convoquer leurs assemblées particulières, pour l'examiner et partager la besogne d'étude : en même temps pour désigner les délégués qui auront la mission de les représenter. Nous suivrons ces réunions préparatoires avec la plus grande attention.

G. D.

Faits Divers

HORS RÉGION

Inondation à Paris

Paris, 18 juin. — Ce matin, vers cinq heures et demie, le quartier de l'Observatoire a été mis en émoi par une forte détonation. En même temps le sol s'affaissait, à l'angle de l'avenue d'Orléans et de la place Denfert-Rochereau, et une colonne d'eau jaillissant à deux mètres de hauteur d'une large crevasse, se répandait sur la place et envahissait les caves et le rez-de-chaussée des immeubles voisins. En quelques minutes, l'inondation avait couvert un cercle d'une cinquantaine de mètres de rayon.

On eut bientôt l'explication de cet accident. Ces jours derniers, le sous-sol de la place Denfert-Rochereau était livré au service des carrières, qui consolidait son domaine souterrain en y établissant, de distance en distance, et surtout sous la station projetée du Métro, des étais formés de piliers de maçonnerie. Ces travaux ont-ils déterminé une dislocation des couches supérieures de terrain ? On ne sait encore.

Toujours est-il qu'une conduite d'eau de la Vanne, en béton armé de 1 m. 30 de diamètre, qui passe précisément au-dessus des carrières, traversant l'emplacement de la future station, s'est rompue. Et c'est cette rupture qui a déterminé ce matin l'inondation de la place Denfert-Rochereau.

Quelques minutes après l'accident, le service des eaux, pour arrêter l'écoulement, a isolé la conduite. Bientôt, une compagnie du 23e régiment colonial est arrivée et, sous la direction de ses officiers, a commencé à dépaver la chaussée. Les soldats ont été remplacés une heure après par des équipes d'entrepreneurs de la ville de Paris. Des barrières ont été établies autour de la place et un service d'ordre a interdit la circulation.

Peu à peu l'eau s'est infiltrée dans le sol et, vers dix heures, la chaussée se retrouvait à sec.

Trains attaqués par des brigands

Vladikaukas, 18 juin. — Une bande de brigands a fait dérailler cette nuit, dans le Caucase, un train en enlevant les rails du chemin de fer. Elle a attaqué le wagon-poste et a échangé des coups de feu avec la garde du train.

Des gens étant venus pour porter secours, les bandits se sont enfuis, laissant derrière eux de larges taches de sang.

Les voyageurs sont sains et saufs et la malle est intacte.

New-York, 18 juin. — Un télégramme annonce que des bandits ont arrêté un train express à Bearmouth, dans le Montana, en tuant le mécanicien et deux autres hommes. Ensuite, ils se sont sauvés, emportant leur butin d'une valeur considérable. Aucune arrestation n'a encore été faite, mais la police est à leur poursuite.

Une ville russe incendiée

Pétersbourg, 18 juin. — Un grand incendie qui a éclaté à Wilkomir, a réduit en cendres près de cent maisons.

Terrible éboulement

Angers, 18 juin. — Un terrible éboulement vient de se produire aux carrières des Fresnais, à Trélazé. Une masse d'ardoise, évaluée à cent mètres cubes, s'est soudain détachée et dans sa chute a broyé trois malheureux ouvriers, les nommés Conan, vingt-trois ans, Chauveau, trente-sept ans, et Lecain, trente-sept ans.

Les corps des malheureux ont été littéralement aplatis, les chairs ont été projetées de tous côtés. Cet accident cause ici la plus vive émotion.

Crime de la superstition

Une histoire de sorcière. — Un assassinat

Auxerre, 18 juin. — Jean-Marie Daviot est d'une imbécillité qui va jusqu'au crime. Il vient de tuer de deux coups de revolver son parent François Daviot dans des conditions qui stupéfient vraiment tout être intelligent.

Jean-Marie Daviot, ayant ses vaches taries de lait, était persuadé qu'on avait jeté un sort sur elles. Il alla donc consulter une sorcière de l'endroit qui lui suggéra tout simplement l'idée de tuer l'auteur de ce « sort ».

Mais comment reconnaître ce dernier ?

— Ce n'est pas difficile, lui répondit la sorcière, c'est le premier homme qui entrera chez vous, après que vous aurez saigné un cochon !

Jean-Marie Daviot rentra chez lui, saigna un cochon et attendit. Or, le hasard conduisit François Daviot chez son parent. Alors Jean-Marie sortit son revolver et tira !

François Daviot, avant de rendre le dernier soupir, désigna son assassin.

Celui-ci a été arrêté.

Sanglant drame de la folie

Une mère qui tente d'égorger sa fille. — Horrible scène. — Suicide de la démente.

La Rochelle, 18 juin. — Au village de Pillerit, commune d'Aulnay, habitait la famille Contard, composée du père, de la mère et de deux jeunes filles, l'une âgée de dix-huit ans et l'autre de onze ans.

Ce matin, Contard partit avec son domestique dans ses champs, laissant à la maison sa femme et ses deux enfants. Ces deux dernières reposaient dans leurs lits. La mère s'étant approchée de ses filles, leur dit :

— Le temps est incertain ; il ne fait pas beau pour aller faner ; vous pouvez donc rester couchées un peu plus tard qu'à l'ordinaire.

La plus jeune des filles, malgré les recommandations de sa mère, se leva et sortit de chez elle, tandis que l'aînée restait couchée.

La mère rentra alors dans la chambre et, saisissant un rasoir qui se trouvait sur la cheminée, et croyant sa fille endormie, chercha à lui trancher la gorge. Mlle Contard, se sentant blessée et perdant beaucoup de sang, chercha à désarmer sa mère, se faisant plusieurs blessures au bras et à la main.

Etant parvenue à se dégager, la jeune fille se rendit, en chemise, chez son voisin le plus proche, M. Sabourin. Ce dernier et un autre voisin, M. Gagnère, se rendirent en toute hâte à la maison Contard, où un horrible spectacle les attendait. La femme Contard s'était coupé la gorge avec un rasoir. Le sang s'échappait en abondance de la blessure.

Il est à présumer que c'est sous l'influence d'un accès de fièvre chaude, que la femme

---

FEUILLETON DU 20 JUIN 1904. — N° 36.

Lille et le Nord de 1812 à 1821

L'ASSASSINAT DE LA RUE DES OYERS

DEUXIEME PARTIE

I

Lille de 1789 à 1792

Nous voici en 1789. Battu en brèche par la majorité de la Nation, le vieil ordre des choses est en train de s'écrouler. Il ne s'agit de rien moins, que de faire de toute la France, une même et seule commune, de fondre et d'unir les éléments divers, discordants, réfractaires ; de régénérer les idées, le pouvoir, l'administration ; de conquérir l'égalité devant la loi, la liberté dans l'ordre, l'uniformité dans le Droit... La tentative est belle, et l'élan généreux ; aussi la ville de Lille, qui comptait alors quatre-vingt mille habitants, fut-elle une des premières à y prendre part.

— Jusque-là, la Municipalité avait été considérée comme composant, à elle seule, le Tiers-Etat de la ville ; les protestations arrivant de tous les bourgs de la Chatellenie : de Lannoy, de Tourcoing, de Roubaix, d'Armentières, il fallut bien y admettre les financiers, les artistes, les gens de robe, les commerçants de tous les états, et les gens de toute profession.

Ce fut la première étape de la Liberté. Le plus simple citoyen obtenait le droit d'élire ses représentants ; il l'exerça, pour la première fois, le 16 mars 1789. Les commissaires nommés rédigèrent un cahier des « doléances », lequel conduisait à l'élection pour tous les offices, — à la suppression ou au rachat de plusieurs droits, entre autres, celui sur les sels — à la prohibition des tissus et fils étrangers — au respect de la liberté individuelle — à l'abolition des privilèges — à la liberté « indéfinie de la presse » — à la suppression absolue de la censure.

Dès le premier coup de pioche, tout le vieil édifice social, on le voit, était ébranlé ; la question se posait nettement.

Mais, pendant que tous les esprits étaient en travail de rénovation, un surcroît de souffrances aigrissait la classe laborieuse. L'hiver de 1788 à 1789 avait été exceptionnellement froid. Un dégel subit avait inondé les caves, les prairies : il en était résulté des maladies ; l'épidémie sévissait surtout les classes pauvres ; puis était survenue la hausse du blé ; or, quand le blé est cher, voyez-vous... Ajoutez que le travail dans les fabriques avait cessé tout à fait... De là des murmures et de sourdes dispositions à l'émeute.

Le 29 avril, le peuple exténué, pille les boulangeries.

Le 1er Mai, une proclamation de M. Dusart, lieutenant-général, défend, « de par le Roy », tout rassemblement et toute violence... Mais que peuvent les proclamations quand le ventre est vide et crie... A moins de les faire appuyer par des baïonnettes ?

Or, il y avait à Lille quatre régiments : « Armagnac, Condé, Colonel-générale et Couronne-Infanterie ». Mais, comme sous prétexte de dissentiments politiques et autres, les hommes de ces régiments se battaient entre eux, et que l'on avait eu toutes les peines du monde à les séparer, leur présence dans les rues n'aurait été qu'un embarras de plus. L'autorité militaire, d'accord avec la Municipalité, les avait consignés dans leurs casernes respectives, dès le 29 avril.

Prontant de cette situation, la foule commença par briser les vitres un peu partout, notamment chez MM. Martel et Lesage, et chez tous les négociants désignés comme accapareurs.

C'était le grand mot des émeutes d'alors : A bas les accapareurs! Et, si la disette ne put être conjurée, c'est probablement à cause de ce qualificatif, appliqué indistinctement à tous ceux qui cherchaient à acheter du blé, même pour les plus louables motifs.

Ainsi M. de Beauffremé dût-il fuir son hôtel (situé à l'angle de la rue Marais), parce qu'on soupçonnait qu'il avait du blé en réserve. Or, c'était vrai, mais ce qui était vrai aussi, c'est que M. de Beauffremé faisait faire avec ce blé du pain, chaque jour, pour le distribuer aux pauvres de la Placette-aux-Oignons, et de la rue des Vieux-Murs.

M. de Beauffremé, craignant pour la sécurité de sa famille, quitta Lille, une belle nuit, et alla se réfugier, dit-on, dans un de ses châteaux, aux environs d'Avesnes.

Quelques temps après, une aubaine inattendue échut aux pauvres de la ville : 200 sacs de blé leur étaient octroyés par le duc d'Orléans. (Le blé valait alors 48 florins le sac). Cette libéralité, dont on lui fit un grief plus tard, était motivée par le désir de préparer à Lille une bonne réception à ses enfants. En effet, quelques jours après, le duc de Chartres, qui fut depuis Louis-Philippe, vint faire à Lille une promenade princière, accompagné de ses frères, Montpensier et Beaujolais, et de sa sœur Mlle Adelaïde.

Le 17 juillet, on apprend la prise de la Bastille, et des rassemblements se forment dans les rues.

Le 21 juillet, à neuf heures du soir, on saccage la maison de M. Lagache, subdélégué de l'Intendance, et celle de M. des Oursins, conseiller-pensionnaire.

MM. de Rouvroy et de Bourghelles, l'un prévôt, l'autre mayeur, paient de leur personne et ramènent à grand-peine un peu de calme... Mais, vers trois heures du matin, le tocsin annonce de nouveaux événements : on pillait plusieurs maisons dans la rue des Malades.

Les tribunaux s'assemblent extraordinairement et procèdent d'une façon sommaire, afin d'effrayer les émeutiers par la rigueur et la promptitude de la répression.

On pend une femme prise en flagrant délit d'excitation au pillage.

On pend un pauvre diable, nommé Manique, pour avoir, dans une bagarre, volé un double louis d'or, huit simples, et trois écus de trois livres.

Le 22 juillet, à dix heures du matin, un Comité formé des amis de l'ordre se réunit à la Maison-Commune et règle provisoirement l'organisation d'une milice bourgeoise. Les fermiers de la ville offrent d'équiper les volontaires; on en enregistre immédiatement deux mille. MM. de Thiennes, de Bryant, Béghin de Buzelin les commandent ; ils s'arment à l'Arsenal et arborent la cocarde tricolore.

Ce fut le noyau de la Garde Nationale de Lille.

Le 23, le prévôt-général de la Maréchaussée de Flandre et d'Artois enjoint à tous les étrangers de sortir de Lille, dans le délai de six heures, sous peine d'y être traités comme vagabonds et gens sans aveu.

Le 25, sur la proposition de M. de Thiennes, la Municipalité fait poser partout des réverbères et ordonne aux volontaires d'être prêts au premier signal.

L'Echevinage prohibe la vente de la poudre, des munitions et des armes.

Les bourgeois s'entendent et font des patrouilles.

Le 28 juillet, une terreur, en quelque sorte électrique, gagne en même temps toute la France, de l'Est à l'Ouest. On prétend que douze mille Bretons s'avancent vers la Picardie et l'Artois, mettant tout à feu et à sang. On s'arme contre ces ennemis imaginaires, on attend avec anxiété ; on s'étonne de ne rien voir venir... Ce qui s'explique bientôt, car les Bretons n'avaient pas bougé.

Ce même jour, on pend un nommé Monnet, chef d'une bande de mécontents, appelés alors « Mazarins », qui venait de couper les moissons à Fretin.

On fustige une femme de sa bande, Reine Herbaut, après quoi on la bannit pour trois ans.

On en pend une autre encore, pour avoir amenté les habitants de Flines, au nombre de six à sept cents, et tenter de piller l'Abbaye.

Le peuple surveillait avec une impitoyable activité le commerce des céréales.

Et bien qu'il fut de notoriété publique, que plusieurs navires russes étaient arrivés à Dunkerque, chargés des blés d'Odessa, ils restaient sans acheteurs.

Le Magistrat dût se décider à faire lui-même le commerce, pour approvisionner la ville ; il emprunta, à cet effet, quatre cent mille livres.

On loua des chariots, et un premier convoi de blé parvint bientôt à Lille ; mis sur le marché, ce blé fut immédiatement enlevé à tout prix par les cultivateurs des environs, soit pour les semailles futures, soit pour le compte des nobles réfugiés dans leurs châteaux.

Nouvelles émeutes : Le 12 septembre, les officiers du Baillage de Lille défendent l'exportation du blé.

Douze jours après, un arrêté du Parlement de Flandre inflige la mort aux infracteurs de cette loi.

Le Magistrat reçoit, de Béthune, une offre des frères Chocraux, de mettre à sa disposition, moyennant salaire, neuf grands chariots de trois chevaux d'attelage pour le transport des blés.

L'offre acceptée, on écrit aux frères Chocraux d'aller immédiatement prendre chargement à Dunkerque.

Dix jours après, un envoyé des frères Chocraux vient annoncer au Magistrat que les chariots ont été complètement pillés entre Cassel et Bailleul.

Ordre leur est envoyé d'aller reprendre, en toute hâte, un nouveau chargement à Dunkerque ; ce qui fut fait.

Mais un matin, le Magistrat, à sa grande stupéfaction, apprend que le second convoi des frères Chocraux a quitté la grand-route nuitamment, aux environs de Nieppe (où son escorte de la maréchaussée l'avait quitté, parce que la route était sûre d'Armentières à Lille) et qu'il s'était dirigé vers la Belgique.

(A suivre.)

BON
du nouveau Concours de 5.000 Fr.
N° 36

Reproduction interdite.